

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°22-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	24/02/2021
Présents	20
Absents	3
Procuration	1
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre février deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **premier mars deux mille vingt et un, à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : GARRIGUE Véronique, FOURCAUD Eric, PEISER Jean-Luc.

Procuration : GARRIGUE Véronique à CAUX Xavier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Catherine MARROT est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR 2021 modifiée), du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL 2021) et de la Région Occitanie – Réfection de la sous-toiture de la halle de Mirepoix

En 2019, la commune de Mirepoix avait sollicité des subventions auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège pour financer la réfection de la toiture de la halle. La subvention DETR 2020 a déjà été notifiée par les services de la Préfecture pour la réfection de la toiture.

La commune de Mirepoix envisage désormais la réfection complète de la sous-toiture de la halle. Il est donc opportun de solliciter le financement des travaux de sous-toiture et de procéder à des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR 2021 modifiée), du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL 2021) et de la Région Occitanie.

Réfection de la sous-toiture de la Halle	HT
Montant estimatif des travaux	71 742,28 €
Demande subvention État : 30 % au titre de la DETR 2021 (Patrimoine communal) Ordre de priorité 1 - Sous-toiture de la Halle	21 522,68 €
Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	21 522,68 €
Demande de subvention auprès du Département (FDAL 2021) : 20 %	14 348,46 €
Total des subventions demandées	57 393,82 €
Reste à charge de la commune (20%)	14 348,46 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet réfection de la sous toiture de la halle de Mirepoix,
- **Adopte** le plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021, du Conseil départemental de l'Ariège (au titre du FDAL 2021) et de la Région Occitanie pour cette opération ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE
 le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com